



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Statut des gardes champêtres

Question écrite n° 14654

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le statut des gardes champêtres. Aujourd'hui, les gardes champêtres se sentent oubliés des textes réglementaires, malgré leur rôle essentiel dans le maintien de la tranquillité publique des communes rurales. Si tous les sujets relatifs à leur condition ne peuvent être traités dans une seule question, il est possible de retenir les interrogations suivantes : qu'en est-il des décrets concernant la carte professionnelle et la tenue officielle des gardes champêtres ? Quel est l'avis du Gouvernement concernant la fusion des corps des gardes champêtres et des policiers municipaux ? Elle lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14654

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 601

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)